

10 juin 2008
Français
Original: anglais

**Dix-huitième Réunion des chefs des services chargés
au plan national de la lutte contre le trafic illicite
des drogues, Afrique**

Yamoussoukro, 8-12 septembre 2008

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la seizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
 - a) Gestion des enquêtes concernant de grandes affaires de drogues et traitement professionnel des pièces à conviction;
 - b) Élaboration de stratégies efficaces de lutte contre le trafic de cannabis;
 - c) Trafic de stimulants de type amphétamine et problèmes connexes de contrôle des précurseurs.
6. Organisation de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.



Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social (E/5975/Rev.1). La Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA), Afrique a, dans le passé, élu un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la dix-huitième Réunion des HONLEA, Afrique, figure dans le présent document.

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé que les déclarations générales concernant les statistiques et les tendances nationales du trafic de drogues ne soient pas lues en séance mais que le texte en soit distribué. Cette recommandation est rappelée ici aux participants, qui sont donc invités à remettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), d'ici au 1^{er} août 2008, un rapport de deux ou trois pages sur les tendances du trafic de drogues observées l'année passée dans leur pays. Seuls les rapports reçus avant cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Une fois l'ordre du jour adopté, la Réunion établit le calendrier de ses travaux pour la session. On trouvera en annexe au présent document un calendrier provisoire qui lui sera soumis.

3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues

Les participants sont invités à présenter à la Réunion les mesures prises par leur gouvernement afin de renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines tels que les enquêtes conjointes, la formation des agents des services de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le trafic de drogues.

L'ONUDC présentera ce point de l'ordre du jour et donnera un aperçu des programmes sous-régionaux de coopération qu'il mène actuellement avec différents gouvernements en matière de prévention et de répression, ainsi que de leurs répercussions sur les tendances du trafic de drogues.

Les participants sont invités à faire part à la Réunion des obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et des mesures prises pour les surmonter.

Ils pourront dans le même temps indiquer les tendances actuelles, les modes opératoires et les succès obtenus dans la lutte contre le trafic de cannabis, de cocaïne et d'héroïne.

Documentation

Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues (UNODC/ HONLAF/2008/2)

4. Application des recommandations adoptées à la seizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

Les participants sont invités à faire part à la Réunion des mesures prises par leurs gouvernements en application des recommandations adoptées à la seizième Réunion des HONLEA, Afrique, tenue à Nairobi du 25 au 29 septembre 2006.

La Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses reçues à un questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements en application de ces recommandations.

Documentation

Examen de l'application, par les États de la région, des recommandations adoptées à la seizième Réunion des HONLEA, Afrique (UNODC/HONLAF/2008/3)

5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux sont constitués en vue d'examiner des questions d'intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et des échanges de vues francs sur ces sujets. Ils sont invités à présenter leurs conclusions et recommandations à la Réunion, pour approbation et inclusion dans le rapport sur les travaux de cette dernière. Il est proposé aux groupes de travail d'étudier les questions suivantes:

a) Gestion des enquêtes concernant de grandes affaires de drogues et traitement professionnel des pièces à conviction

Dans toute l'Afrique, les quantités de cocaïne, d'héroïne et de stimulants de type amphétamine saisies lors des interceptions augmentent. En conséquence, les autorités arrêtent un nombre grandissant de ressortissants étrangers, étroitement liés à des activités de trafic illicite et à des organisations de distribution sur place, ce qui complique les enquêtes sur les groupes de trafic illicite de drogues.

Ce groupe de travail examinera les mesures à prendre pour bien gérer les grandes enquêtes en matière de drogues. Dans ce contexte, l'adjectif "grandes" peut tout aussi bien se référer à la quantité de drogues saisie qu'au nombre et à la diversité des suspects poursuivis dans le cadre d'une enquête sur un groupe de trafiquants. Des études de cas seraient souhaitables sur les questions suivantes: enquêtes ouvertes suite à une saisie importante de cocaïne ou d'héroïne; démantèlement efficace de sites clandestins de fabrication de stimulants de type amphétamine; enquête sur des réseaux de trafiquants et poursuites. Les délégués seront invités à partager leur expérience des enquêtes de grande ampleur, des obstacles rencontrés et des succès enregistrés. Ils aborderont les sujets suivants: gestion et sécurité des pièces à conviction, analyse d'échantillons, interrogatoire de ressortissants étrangers, enquêtes à l'étranger, coordination et actualisation de dossiers d'enquêtes

complexes, collaboration avec le parquet en ce qui concerne la tenue de dossiers et l'élaboration de bases de données de suspects et de condamnés.

b) Élaboration de stratégies efficaces de lutte contre le trafic de cannabis

Le cannabis reste la drogue la plus répandue en Afrique, en termes de production, de trafic et d'abus. La culture, le trafic et l'abus de cannabis alimentent de nombreuses formes de criminalité dans les communautés africaines. On constate que le trafic de cannabis a des liens avec le crime organisé et le financement des rébellions politiques. Dans les zones rurales, on note également que les conséquences économiques de la culture du cannabis, au niveau des ménages, entravent les efforts de développement. D'après des informations en provenance des pays africains, le cannabis est une des cultures que les paysans choisissent au détriment de cultures commerciales licites, ce qui éloigne l'objectif de sécurité alimentaire. Dans le monde actuel, avec l'augmentation des prix de produits alimentaires de base, cette tendance est particulièrement préoccupante. En résumé, la culture illicite de cannabis attise les conflits tribaux et familiaux concernant l'utilisation de la terre et continue de faire peser une menace constante sur la croissance économique, l'ordre public, la sécurité alimentaire et le développement.

Ce groupe de travail examinera les stratégies nationales et les meilleures pratiques suivies en Afrique et dont les délégués pourraient s'inspirer pour combattre le problème du cannabis. Il étudiera le rôle important de la détection et de la répression pour étayer des stratégies de développement efficaces, examinera des exemples de campagnes nationales de sensibilisation destinées à décourager la culture du cannabis dans les communautés rurales et réfléchira aux moyens d'obtenir, pour ces campagnes, l'appui des responsables de la détection et de la répression, des responsables politiques et de la société civile, au niveau des districts comme au niveau des régions. Les représentants participant à ce groupe de travail devront être disposés à partager des exemples de pratiques et programmes suivis au niveau national et ils sont encouragés à élaborer des recommandations en vue d'une adoption au niveau national.

c) Trafic de stimulants de type amphétamine et problèmes connexes de contrôle des précurseurs

La demande de la région en stimulants de type amphétamine augmente. Ce groupe de travail étudiera et analysera la situation actuelle en ce qui concerne la production et le trafic de stimulants de type amphétamine ainsi que les caractéristiques, les quantités et les modes de trafic constatés en Afrique pour ces drogues. Les participants devront également parler de l'ampleur de la production de stimulants de type amphétamine et du détournement des précurseurs chimiques dans leurs pays respectifs. Ils pourront aussi inclure dans leurs interventions des renseignements sur les problèmes liés au détournement de substances pharmaceutiques des réseaux licites vers les réseaux illicites. Quelles mesures les États Membres ont-ils pris pour résoudre le problème des stimulants de type amphétamine? Lesquelles ont donné de bons résultats et quelles difficultés ont été rencontrées? Qu'ont fait les pays d'Afrique pour combler le manque de connaissances en ce qui concerne l'identification et l'analyse de stimulants de type amphétamine et de précurseurs? Quelles mesures et initiatives ont été prises pour renforcer la coopération entre les autorités et les entreprises chimiques du secteur privé? Les participants sont

encouragés à partager avec le groupe de travail des études de cas illustrant leur expérience de la lutte contre la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine. Le groupe de travail se penchera également sur les initiatives prises pour permettre au personnel de première ligne d'identifier des précurseurs détournés.

6. Organisation de la dix-neuvième réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.

Les participants à la Réunion sont invités à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième Réunion, y compris les thèmes qu'ils souhaitent traiter au sein de groupes de travail et les lieux possibles des futures réunions. Il serait utile, à des fins de planification, qu'ils arrêtent le lieu de la dix-neuvième Réunion. Le Secrétariat fournira, sur demande, une copie de la lettre d'accord type entre l'Organisation des Nations Unies et le pays hôte.

Les participants sont aussi invités à débattre de toute autre question liée à l'organisation de leurs travaux en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

Documentation

Organisation de la dix-neuvième Réunion des HONLEA, Afrique (UNODC/HONLAF/2008/4)

7. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront aborder tout autre thème important, comme les questions urgentes que soulèvent les rapports des pays.

8. Adoption du rapport

Avant de conclure sa session, la Réunion adopte son rapport ainsi que les rapports des groupes de travail et les recommandations.

Calendrier provisoire des travaux

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Thème</i>
Lundi 8 septembre	8 h 30	Inscription
	10 heures	Ouverture de la session
		Point 1. Élection du Bureau
		Point 2. Adoption de l'ordre du jour
14 heures	Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues	
	Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues (<i>suite</i>)	
	Point 4. Application des recommandations adoptées à la seizième Réunion des HONLEA, Afrique	
	Point 5. Groupes de travail	
Mardi 9 septembre	9 heures	Point 5. Groupes de travail
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
Mercredi 10 septembre	9 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
Jeudi 11 septembre	9 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
Vendredi 12 septembre	10 heures	Point 6. Organisation de la dix-neuvième Réunion des HONLEA, Afrique
		Point 7. Questions diverses
	14 heures	Point 8. Adoption du rapport